



MÉDITERRANÉE
Porte des Maures

**RAPPORT ANNUEL SUR LE
PRIX ET LA QUALITE DU
SERVICE PUBLIC DE
PREVENTION ET DE GESTION
DES DECHETS**

2024

Table des matières

INTRODUCTION	4
PRESENTATION DE LA CCMPM - CONTEXTE GÉNÉRAL	5
Compétences exercées dans le domaine de la gestion des déchets :	6
Mode de gestion et organisation du service de gestion des déchets	6
Répartition des marchés de gestion des déchets entre la CCMPM et le Sittomat	7
FAITS MARQUANTS 2024	8
LES DECHETTERIES COMMUNAUTAIRES	9
Déchèteries de Manjastre et de Cuers :	10
Déchèterie de Collobrières :	10
Travaux réalisés sur les sites	11
Mise en place de nouveaux bâtiments modulaires pour les agents du site de Manjastre..	11
Mise en œuvre d'un système de défense incendie sur le site de Manjastre	11
Réaménagement de l'aire de transit du site de Manjastre	12
REDEVANCE SPÉCIALE	12
INDICATEURS TECHNIQUES	13
Population	13
Pré-collecte	13
Bacs	13
Colonnes de Tri	14
Bilan des tonnages collectés	15
Ordures ménagères résiduelles	15
Multi-matériaux	16
Verre	17
Traitement et valorisation	18
Bilan des tonnages et ratios à l'habitant :	19
Comparaison avec les ratios départementaux, régionaux et nationaux :	19
Répartition des tonnages :	20
Répartition des tonnages traités	20
Traitements des déchets non dangereux non inertes (DND-NI)	21
Les déchets dangereux	22
Les déchets inertes	22
PREVENTION ET SENSIBILISATION	23
L'action des ambassadeurs du tri	23
Distribution des composteurs	24
Expérimentation de collecte des biodéchets	24

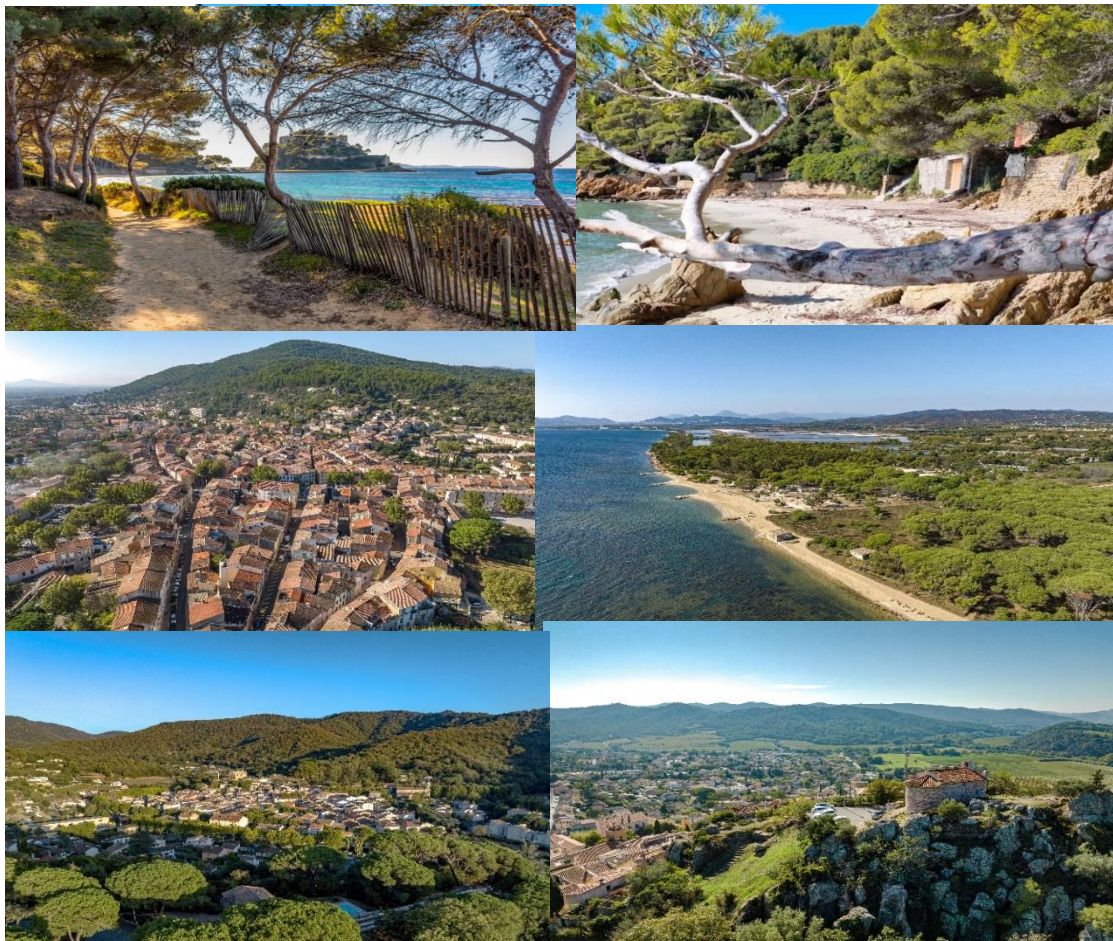
Fluctuations saisonnières des productions de déchets	25
INDICATEURS FINANCIERS	26
Dépenses :	26
Fonctionnement :	26
Investissement :	26
Recettes :	26
Recettes fiscales :	26
Recettes non fiscales :	26
Recettes exceptionnelles :	27
Bilan financier 2024 :	28
PERPECTIVES 2025 :	29

INTRODUCTION

Chaque année un rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés est établi par l'établissement public de coopération intercommunale en vue d'être présenté à l'assemblée délibérante. L'information des élus contenue dans le rapport concerne les services de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés des communes de Méditerranée Porte des Maures au titre de l'exercice 2024.

L'année 2024 a été marquée par la mise en œuvre de plusieurs actions structurantes :

- Finalisation de la distribution des composteurs en porte à porte, avec au total plus de 6000 composteurs distribués
- Première tranche du changement des colonnes aériennes avec harmonisation des visuels : 200 colonnes mises en place fin 2024
- Remplacement de l'ensemble des véhicules de collecte, avec une nouvelle flotte fonctionnant au biocarburant.
- Changement des locaux afin d'améliorer les conditions de travail des agents de la CCMPM sur le site de Manjastre
- Mise en œuvre des équipements de défense incendie sur le site de Manjastre
- Réaménagement de l'aire de transit du site de Manjastre
- Mise en œuvre du process de valorisation des gravats sur le site de Manjastre permettant de réduire le recours au stockage.



PRESENTATION DE LA CCMPM - CONTEXTE GÉNÉRAL

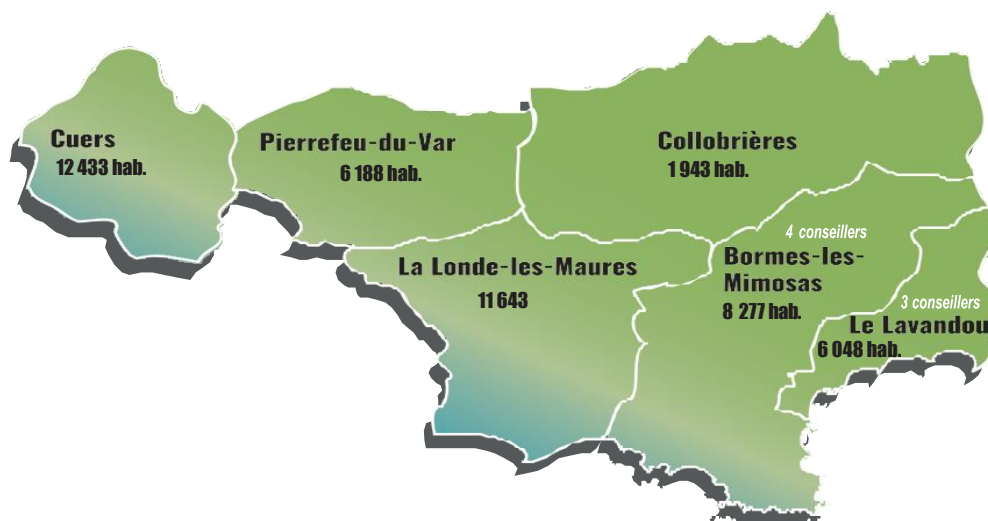
La Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures a été créée par arrêté préfectoral du 30 juillet 2010. Elle regroupe, lors de sa création, les communes de Bormes-les-Mimosas, Cuers, La Londe-les-Maures et Pierrefeu-du-Var.

En vertu d'un arrêté préfectoral du 26 décembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté de communes et depuis le 1er janvier 2013, Méditerranée Porte des Maures compte deux communes supplémentaires : Collobrières et Le Lavandou.

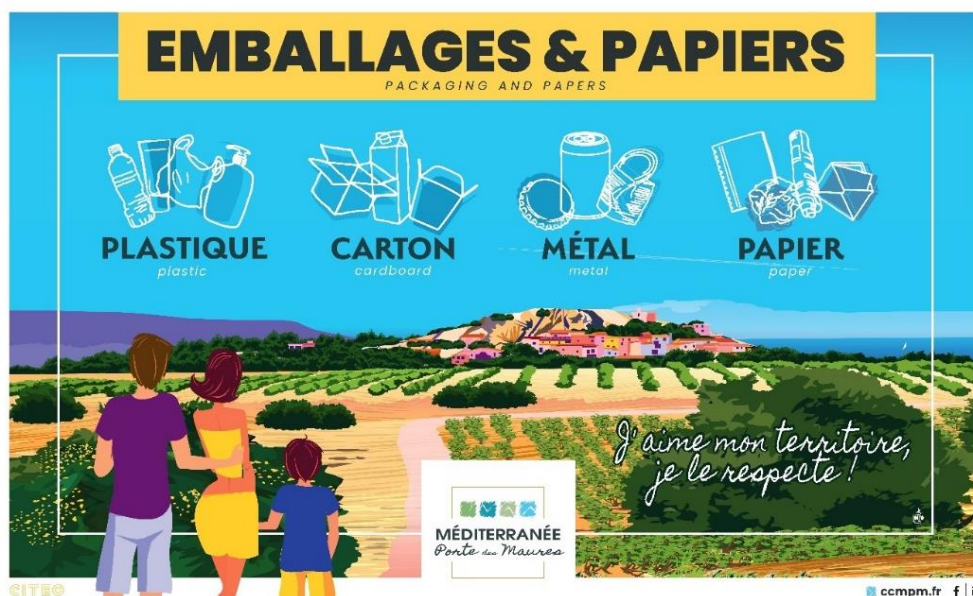
L'ensemble intercommunal représente un bassin de population de 46943 habitants au 1er janvier 2024 (populations légales INSEE 2021).

La CCMPM est compétente en matière de gestion des déchets sur le territoire communautaire depuis le 1er janvier 2011.

La compétence relative à « la prévention et la gestion des déchets des ménages et déchets assimilés » est une compétence obligatoire des Communautés de communes au 1er janvier 2017 en application de la loi NOTRe.



La Communauté de communes est administrée en 2024 par un conseil communautaire composé de 21 membres titulaires.



Compétences exercées dans le domaine de la gestion des déchets :

La Communauté de communes exerce la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement » qui comprend notamment la compétence « Gestion, valorisation et élimination des déchets ménagers et assimilés » déclinée comme suit :

- Collecte des déchets ménagers et assimilés, dont la collecte organisée des encombrants.
- Gestion des déchèteries, des aires de stockage des déchets verts et des recycleries.
- Broyage, transport et traitement des déchets verts collectés sur le territoire de la collectivité.
- Vente compost et redistribution ou vente d'objets recyclés.
- Élimination des déchets ultimes.
- Etude et réalisation de tout service et de tout équipement en matière de tri, de valorisation ou d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

La gestion des déchets comprend 2 compétences :

- La compétence « collecte » des déchets ménagers et assimilés, désigne, la collecte des ordures ménagères (et assimilées), la collecte du verre et des recyclables secs (emballages ménagers recyclables et journaux-magazines) et la collecte des déchets déposés en déchèteries.
- Le traitement des déchets.

Depuis la loi NOTRe, les EPCI à fiscalité propre détiennent obligatoirement la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers », mais ils peuvent choisir de ne pas l'exercer et d'en déléguer tout ou partie à un syndicat.

La CCMPM a fait le choix d'adhérer à un syndicat de traitement, le Sittomat, et de lui déléguer le transport et le traitement de ses déchets. La CCMPM conserve par ailleurs la partie « Collecte » qui comprend la pré-collecte, la collecte, la gestion des hauts de quais de déchèterie mais également la prévention, la communication et la sensibilisation. Cette adhésion est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2023.

Mode de gestion et organisation du service de gestion des déchets

Méditerranée Porte des Maures assure la collecte des déchets ménagers et assimilés, tandis que le traitement a été délégué au SITATOMAT depuis l'adhésion de la Communauté de communes au Syndicat. Les opérations liées à la collecte sont réalisées par le biais de marchés de prestations de services.

Répartition des marchés de gestion des déchets entre la CCMPM et le Sittomat

Marchés de la CCMPM (S012023)

- a. Pré-collecte (lots 1 et 2)
- b. Collecte (lot 3)
- c. Gestion des hauts de quai de déchèterie (lots 4, 5 et 6)

Marchés du Sittomat

- a. Exploitation du quai de transfert de Manjastre
- b. Transport des déchets depuis le quai de transfert
- c. Exploitation de l'ISDI
- d. Transit et transport des déchets de la zone rétro-littorale
- e. Gestion des bas de quai de déchèteries
- f. Traitement des collectes sélectives (centre de tri)

Traitement des encombrants, des déchets verts, du bois, mise en balle des OMR

FAITS MARQUANTS 2024

Poursuite des distributions de composteurs en porte à porte sur le début d'année 2024

Renouvellement des colonnes de tri : 200 colonnes mises en place fin 2024

Mise en œuvre de 22 colonnes enterrées

Remplacement de l'ensemble des véhicules de collecte, avec une nouvelle flotte plus propre

Mise en œuvre d'un réseau de défense incendie sur le site de Manjastre, mis en service en juillet 2024

Réaménagement de l'aire de transit du site de Manjastre

Mise en œuvre du process de valorisation des gravats sur le site de Manjastre permettant de réduire le recours au stockage.

Investigations sur les réseaux existants du site de Manjastre et définition de mesures transitoires à mettre en oeuvre

Changement des locaux afin d'améliorer les conditions de travail des agents de la CCMPM

Lancement du marché de maîtrise d'œuvre sur la déchèterie de la Pabourette en vue de sa requalification

Lancement d'un groupement de commande avec le Sittomat pour la requalification complète du site de Manjastre

LES DÉCHETTERIES COMMUNAUTAIRES



La Communauté de communes dispose sur son territoire de quatre déchetteries communautaires

DÉCHETTERIES	ADRESSES	TÉLÉPHONES	HORAIRES D'ACCÈS
MANJASTRE (Bormes-les-Mimosas)	Route de Manjastre 83230 BORMES LESMIMOSAS	04 94 71 74 83	Du lundi au vendredi 8h/12h et 13h/17h Samedi (particuliers) 8h/12h et 13h/17h Samedi (professionnels) 8h-12h
LA PABOURETTE (La-Londe-les-Maures)	La Pabourette 83250 LA LONDE LES MAURES	04 94 66 90 15	Du lundi au samedi 8h/12h et 13h/17h
COLLOBRIÈRES	Quartier Notre-Dame, RD 14 Entrée ouest	04 94 13 83 83	Du lundi au samedi 10h/12h
CUERS	ZAC des Bousquets	04 94 00 11 60	Du lundi au samedi 8h/12h et 13h30/17h30 Dimanche (particuliers) 8h-12h

Déchèteries de Manjastre et de Cuers :

Par délibération du 18 décembre 2023, le Conseil Communautaire a approuvé la mise en place de la grille tarifaire suivante, appliquée depuis le 1^{er} janvier 2024 :

Flux	Tarif à la tonne
Déchets verts	40 €
Bois	100 €
Encombrants	150 €
OMR	130 €
Déchets en mélange	160 €
Terre et gravats :	
De 0 tonne à 50 tonnes	8 €
De 50 tonnes à 400 tonnes	15 €
> 400 tonnes	35 €
Services techniques	5 €

Déchèterie de Collobrières :

La déchetterie intercommunale de Collobrières n'étant pas équipée d'un pont bascule, une tarification au passage a été mise en place à la mise en service du site en 2018

Particuliers :

- Déchargement déchets autorisés avec véhicule de tourisme : gratuit
- Professionnels et particuliers avec véhicule utilitaire ou possédant une remorque (au-delà de 12 déchargements pour ces derniers) :

NATURE DES DÉCHETS	TONNAGE	MONTANT NET / TONNE
Végétaux	Déchargement 1 véhicule	15,00 €
Terres et gravats inertes, dans la limite de 1,5T par semaine	Déchargement 1 véhicule	15,00 €
DIB (notamment gravats non inertes)	Déchargement 1 véhicule	15,00 €
Bois	Déchargement 1 véhicule	15,00€
Encombrants, DEEE	Déchargement 1 véhicule	Gratuit

Travaux réalisés sur les sites

Mise en place de nouveaux bâtiments modulaires pour les agents du site de Manjastre

Consistance des travaux :

- Réalisation des fouilles et fondations
- Installation de 4 modules pour les agents administratifs
- Installation d'1 module pour les agents de pesée



Montant des travaux de génie civil : 49 835€ TTC

Mise en œuvre d'un système de défense incendie sur le site de Manjastre

Consistance des travaux :

- Connexion au réseau d'adduction d'eau brute de la SCP
- Réalisation des fouilles en tranchées
- Mise en œuvre de 300 mètres linéaires de canalisations fonte diamètre 200 mm
- Mise en œuvre de 140 mètres linéaires de canalisations PVC 110 mm
- Installation de 2 poteaux incendie et de 4 robinets d'incendie armés



Montant des travaux : 214 586 € TTC

Réaménagement de l'aire de transit du site de Manjastre

Création de 7 alvéoles pour le transit du verre, des déchets verts, du carton, des encombrants, du bois, de la ferraille et des déchets électriques et électroniques.



Montant des travaux : 160 000 € TTC (payés par le Sittomat et amortis par MPM)

REDEVANCE SPÉCIALE

La redevance spéciale est en vigueur depuis 2019 sur le territoire MPM.

Différentes catégories de producteurs sont actuellement assujettis :

- Camping
- Résidences de tourisme (depuis le 1^{er} janvier 2024)
- Gros producteurs

La facturation est réalisée au réel, en fonction du nombre de bacs collectés par semaine, (ou du nombre d'emplacement pour les campings).

Un relevé informatisé des bacs collectés a été mis en place afin de fiabiliser la remontée d'information entre le collecteur et la CCMPM.

La redevance spéciale a permis de collecter 257 420 € de recettes en 2024.

INDICATEURS TECHNIQUES

Population

SOURCE : INSEE POPULATIONS LÉGALES 2022 (EN VIGUEUR AU 01/01/2024)			
Bormes	8 291	Collobrières	1 927
La Londe	11 577	Cuers	12 688
Le Lavandou	6 277	Pierrefeu	6 183
CCMPM	46 943		

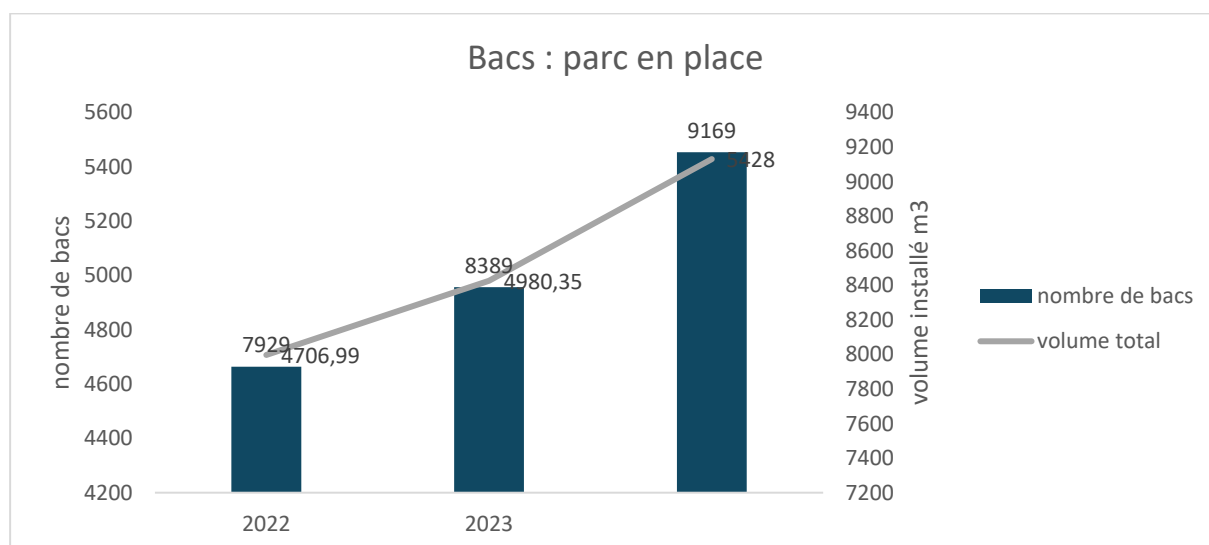
Pré-collecte

Bacs

En 2024, 9169 bacs, représentant 5428 mètres cubes, sont implantés sur le territoire et répartis par commune comme suit :

Ville	Nombre de bacs
BORMES LES MIMOSAS	2588
COLLOBRIÈRES	236
CUERS	1242
LA LONDE LES MAURES	2257
LE LAVANDOU	2247
PIERRFEU DU VAR	599

Le graphique ci-dessus représente le volume total du parc et le nombre de bacs en place.



Colonnes de Tri

471 colonnes sont implantés sur le territoire, soit un volume de 1979 m³ :

- Bormes les Mimosas : 131 colonnes, 540 m³
- Le Lavandou : 104 colonnes, 427 m³
- La Londe Les Maures : 105 colonnes, 428 m³
- Pierrefeu du Var : 44 colonnes, 194 m³
- Cuers : 87 colonnes, 390 m³

Ces colonnes sont aériennes, enterrées ou semi-enterrées.

Changement des colonnes ariennes en bois :

200 nouvelles colonnes ont été déployées sur le territoire en remplacement des anciens modèles en fin d'année 2024.



Ce renouvellement sera complété en 2025 par 180 colonnes supplémentaires.

Implantation de conteneurs semi-enterrés

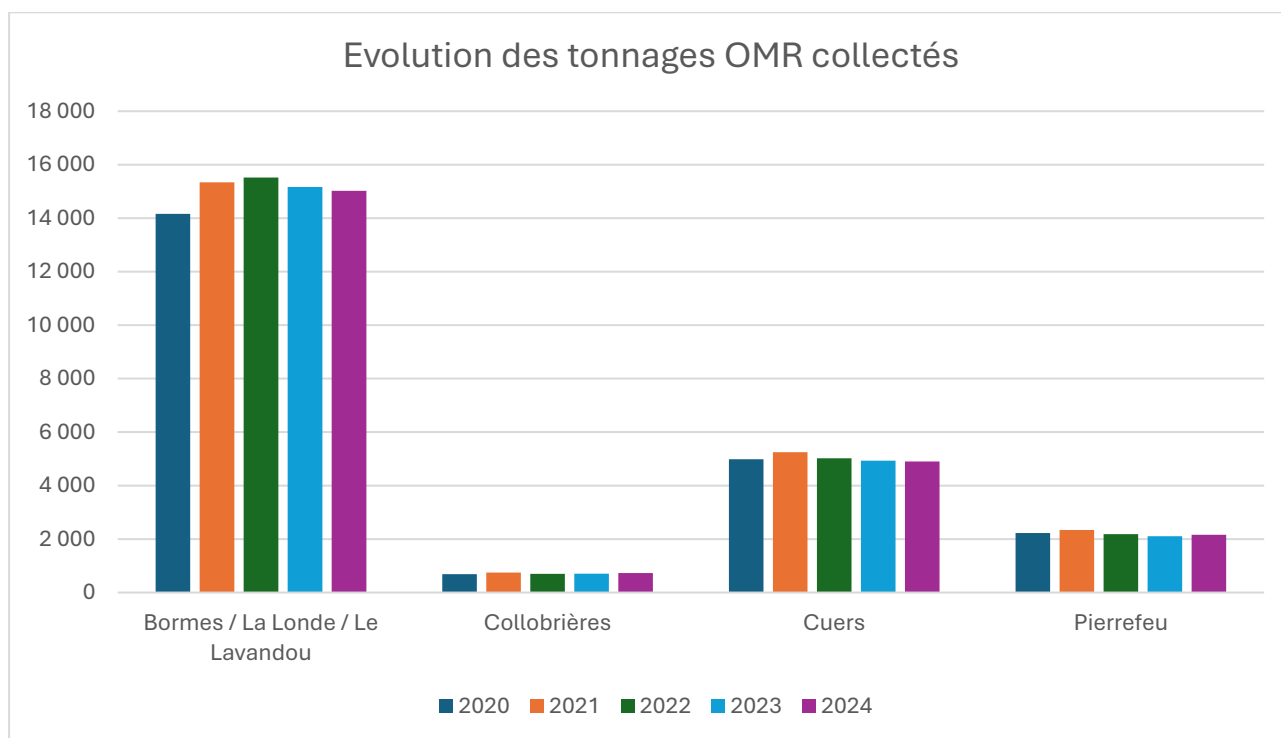
5 points de collecte ont été aménagés avec des conteneurs semi-enterrés, en intégrant des colonnes OMR pour harmoniser le dispositif.



Bilan des tonnages collectés

Ordures ménagères résiduelles

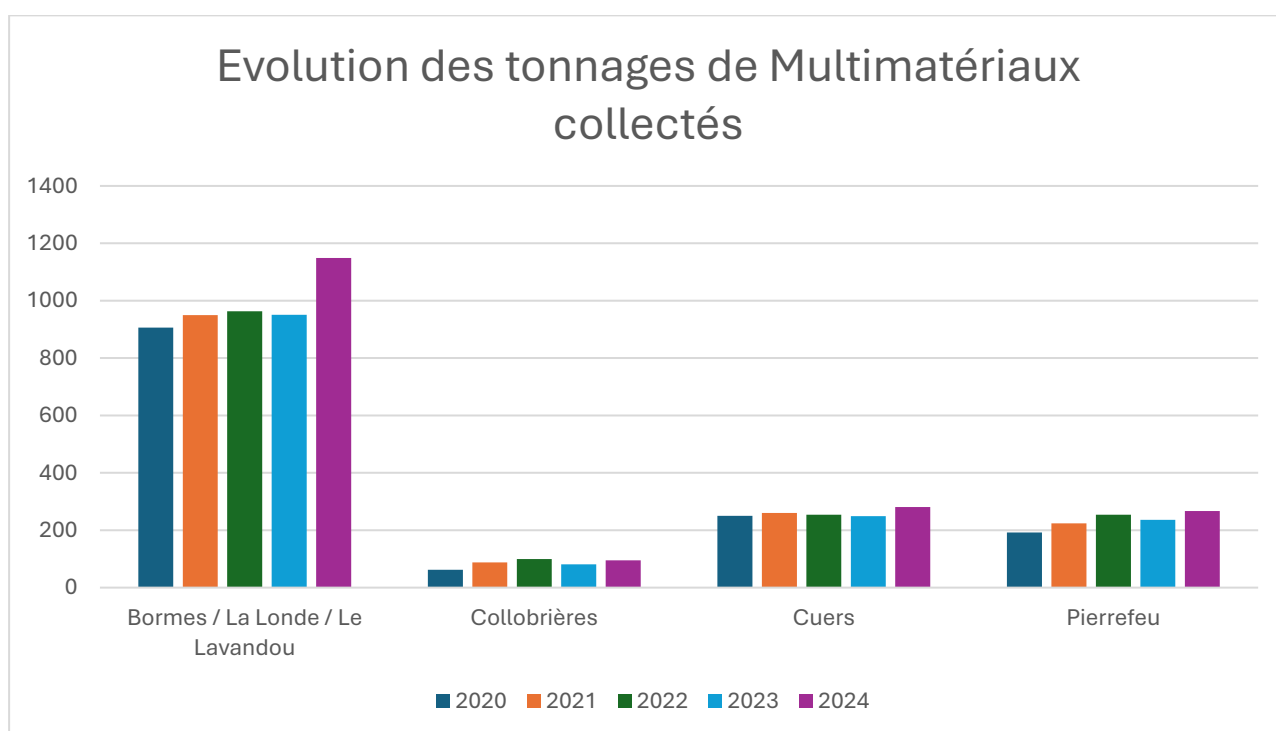
TONNAGE OMR COLLECTÉS	2023	2024	PROGRESSION	population	Kg/an/hab
Bormes / La Londe / Le Lavandou	15 168	15 023	-0,96%	26145	575
Collobrières	703	730	3,84%	1927	379
Cuers	4 934	4 904	-0,61%	12688	387
Pierrefeu	2 104	2 162	2,76%	6183	350
CCMPM	22 909	22 819	-0,39%	46943	486



Les tonnages d'ordures ménagères résiduelles sont en très légère diminution en 2024 malgré un accroissement de la population de 0,9%, ce qui traduit une bonne utilisation des composteurs distribués et de meilleures performances de tri.

Multi matériaux

TONNAGES MULTIMATERIAUX COLLECTÉS	2023	2024	PROGRESSION	Population	Kg/an/hab
Bormes / La Londe / Le Lavandou	951	1149	20,82%	26145	44
Collobrières	81	95	17,28%	1927	49
Cuers	249	281	12,85%	12688	22
Pierrefeu	236	267	13,14%	6183	43
CCMPM	1517	1792	18,13%	46943	38



Les tonnages de multi-matériaux ont fortement augmentés en 2024.

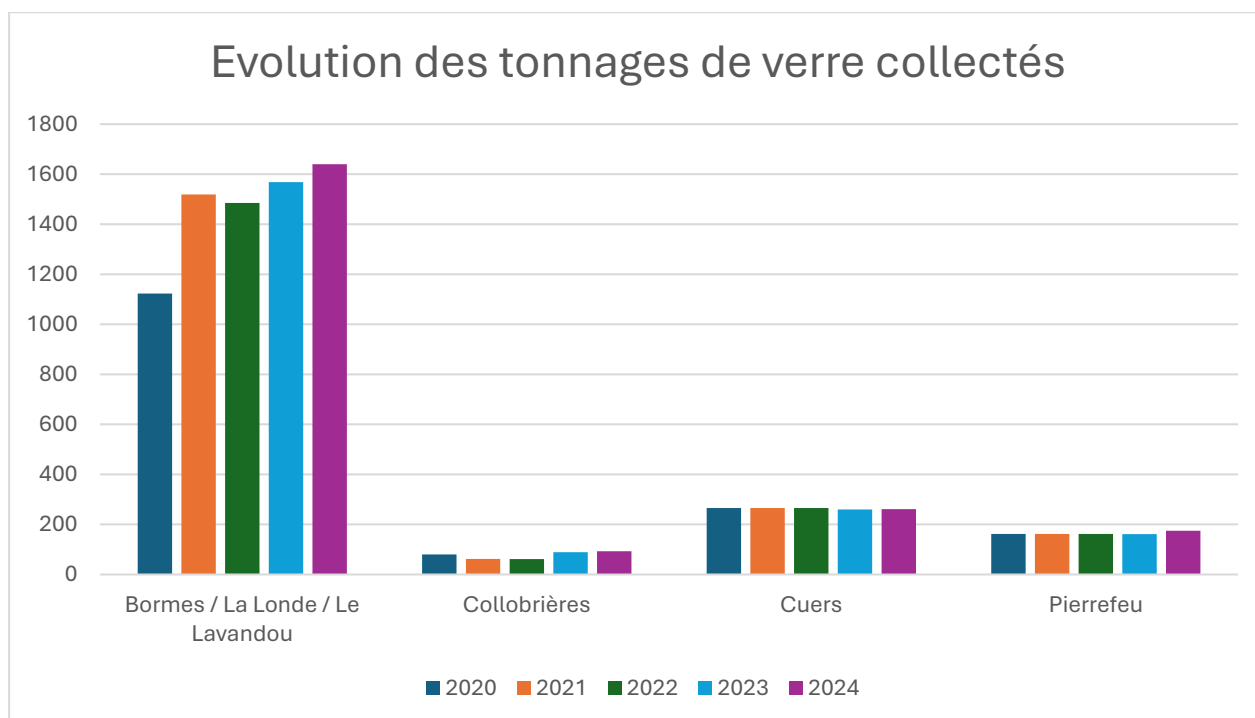
On observe une évolution de + 18%.

Cette évolution s'explique par un taux de disponibilité des équipements supérieur à l'année précédente (colonnes collectées plus fréquemment évitant ainsi les saturations et débords), par une mobilisation plus importante de la population, et par la qualité de la sensibilisation réalisée auprès des usagers.

Verre

TONNAGES VERRE COLLECTÉS	2023	2024	PROGRESSION	population	Kg/an/hab
Bormes / La Londe / Le Lavandou	1568	1640	4,59%	26145	63
Collobrières	89	93	4,49%	1927	48
Cuers	260	261	0,38%	12688	21
Pierrefeu	161	175	8,70%	6183	28
CCMPM	2078	2169	4,38%	46943	46

Les tonnages de verre ont légèrement augmentés en 2024.



Comme pour le multimatériaux, la disponibilité des équipements et la mobilisation des habitants par le biais des opérations de sensibilisation expliquent la légère augmentation de tonnages triés.

Cependant l'accent devra être mis sur le tri du verre dans les années à venir car des quantités trop importantes sont encore présentes dans les ordures ménagères.

Traitement et valorisation

Les ordures ménagères résiduelles sont traitées par valorisation énergétique à l'UVE (Unité de Valorisation Énergétique) de Toulon.

Les déchets recyclables sont dirigés vers le centre de tri du Muy pour y être triés, conditionnés et expédiés vers les filières de recyclage.

Le verre est recyclé dans les usines de Béziers et Vergèse qui fabriquent de nouvelles bouteilles

Les déchets verts sont valorisés par compostage sur la plateforme de compostage de Cabasse.

Les encombrants sont triés pour en extraire la fraction valorisable (30%), la fraction non valorisable est enfouie.

Les déchets inertes (terres et gravats) sont traités sur l'ISDI de Manjastre.



Bilan des tonnages et ratios à l'habitant :

Flux	Tonnages	Kg/an/hab
Déchets non dangereux et non inertes		
OMR	22819	486
Multimatériaux	1792	38
Verre	2169	46
Cartons	538	11
Déchets verts	13665	291
Encombrants	10265	219
Ferraille	409	9
Bois B	1565	33
Éco-Mobilier	723	15
TEXTILES	103	2
Total DND-NI	54048	1151
Déchets dangereux		
DDS, Piles, Lampes, Bouteilles de gaz, Extincteurs, DEEE, Pneumatiques, Huiles....	331	7
Déchets inertes (terres et gravats)		
Inertes enfouis	35535	757
Inertes valorisés	4077	87
Total DI	39612	844
Total	93991	2002

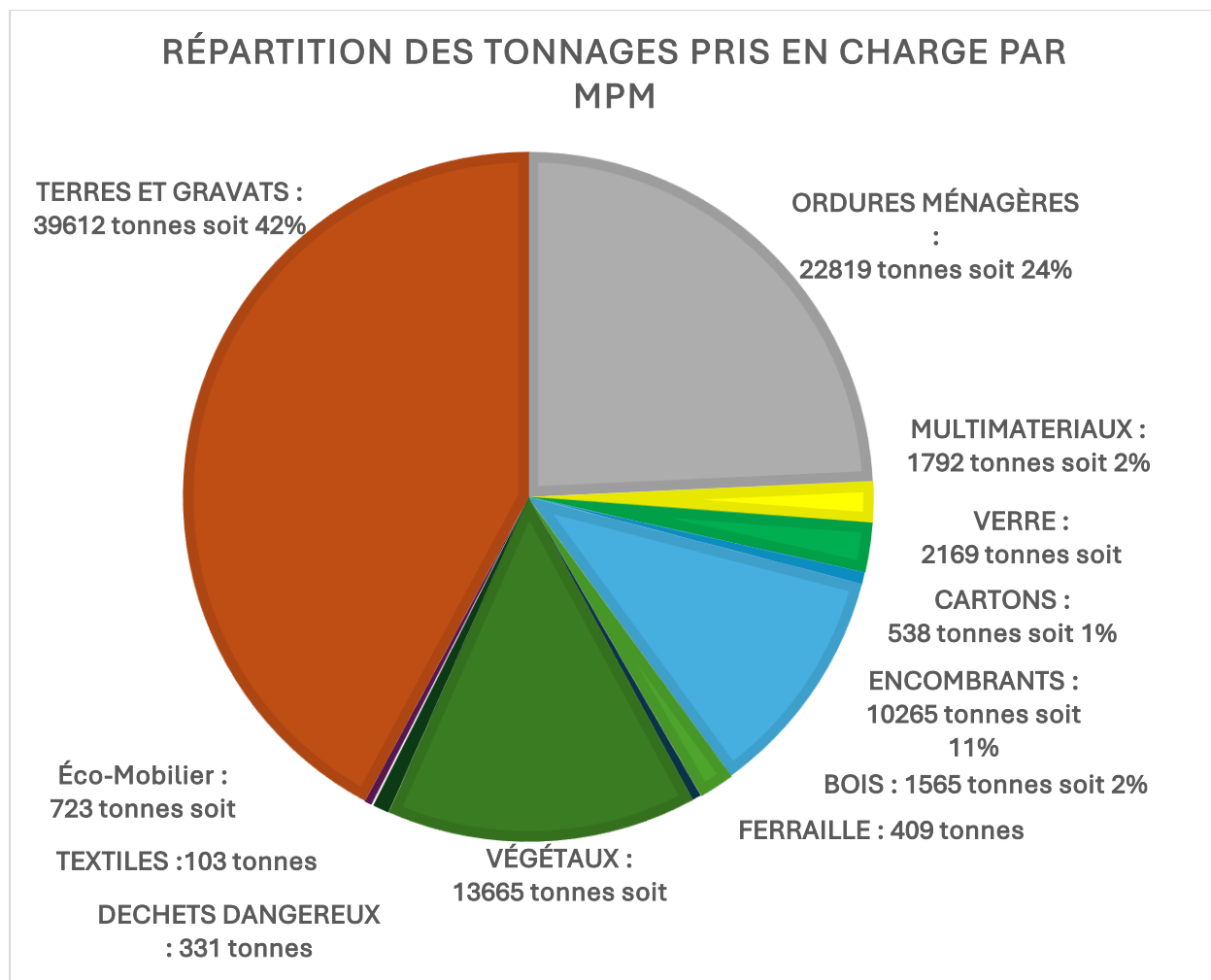
La CCMPM a pris en charge en 2024 la gestion de 93 991 tonnes de déchets, dont 39 612 tonnes de déchets inertes. Cela représente une baisse de 11% par rapport à l'année précédente, due essentiellement à la baisse des tonnages d'inertes sur le site de Manjastre.

Les ratios à l'habitants sont élevés pour les OMR, les déchets verts, les encombrants et les déchets inertes.

Comparaison avec les ratios départementaux, régionaux et nationaux :

	CCMPM	VAR	PACA	France
OMR	487	416	378	216
MULTI	38	42	37	47
VERRE	46	28	21	29

Répartition des tonnages :

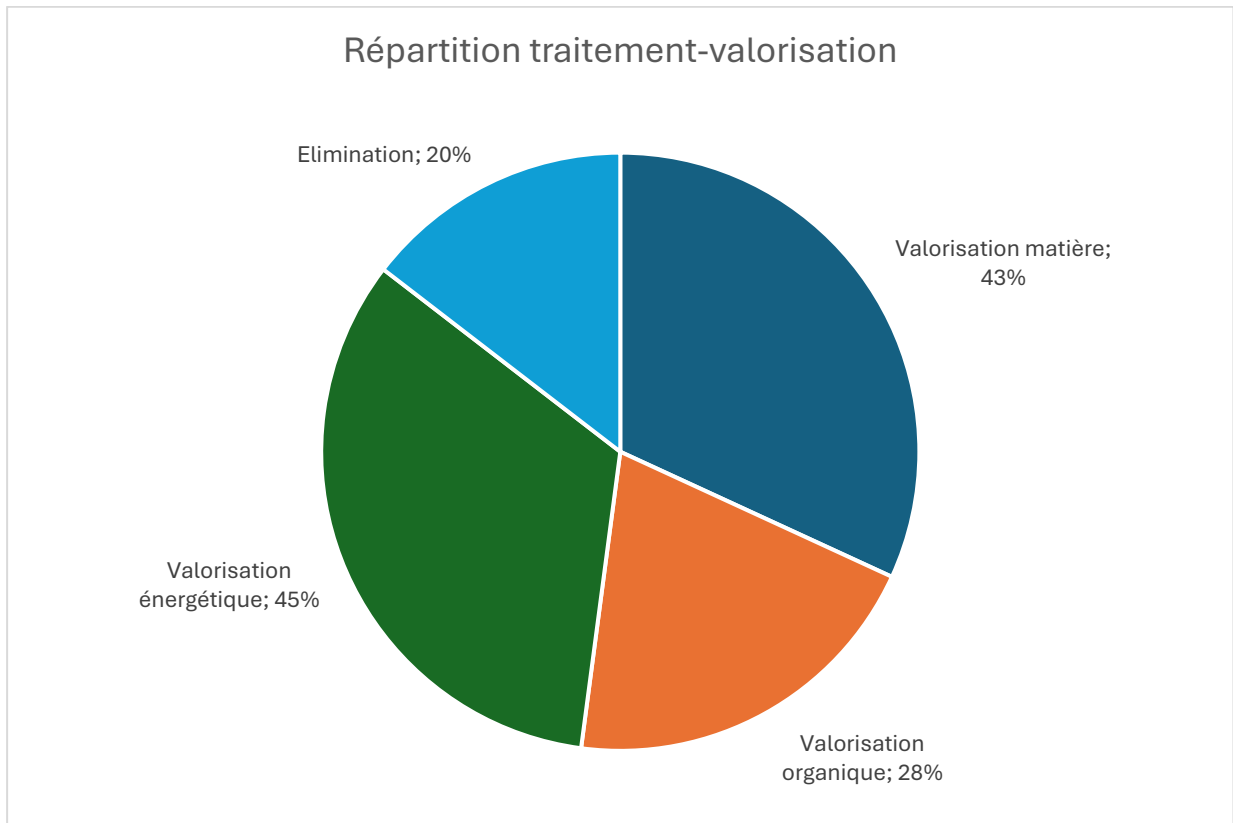


Répartition des tonnages traités

Les 93 991 tonnes de déchets pris en charge par MPM peuvent être distinguées en 4 grandes catégories :

- 42 % sont des déchets inertes
- 29 % proviennent des déchèteries
- 24% sont des OMR
- 5% sont issus de la collecte sélective

Traitements des déchets non dangereux non inertes (DND-NI)



En 2024 100% des OMR ont été dirigées vers l'unité de valorisation de Toulon ce qui explique un taux de valorisation énergétique des DND-NI élevé :

- Valorisation énergétique : 45%
- Valorisation organique : 28%
- Valorisation matière : 43%
- Elimination : 20%

Le taux de valorisation global des DND-NI atteint 80% en 2024

Les déchets dangereux

331 tonnes de déchets dangereux ont été collectés en 2024 sur le territoire de la CCMPM.

Déchets dangereux	
Flux	Tonnages
DDS	51
Piles	3
Lampes	1
Bouteilles de gaz	30
Extincteurs	6
DEEE	232
Pneumatiques	0
Huiles	7
Total	331

Les déchets dangereux sont collectés en déchèterie, ils sont ensuite envoyés vers des installations spécialisées agréées pour y être éliminés.

Les déchets inertes

Déchets inertes (terres et gravats)		
	Tonnages	Kg/an/hab
Inertes enfouis	35535	757
Inertes valorisés	4077	87
Total	39612	844

Les déchets inertes sont traités sur l'installation de stockage des déchets inertes du site de Manjastre.

La mise en œuvre d'une tarification incitative en entrée de site a permis de diminuer fortement les apports (- 16 000 tonnes entre 2023 et 2024).

La mise en œuvre d'un processus de valorisation des gravats a permis d'extraire plus de 4000 tonnes des inertes réceptionnés sur le site et de les transformer en granulats de récupération.

Ces deux actions combinées ont permis de réduire de 20 000 tonnes les tonnages stockés sur l'ISDI en 2024.

PREVENTION ET SENSIBILISATION

L'action des ambassadeurs du tri

Les ambassadeurs du tri ont multiplié les actions pour sensibiliser la population au tri des déchets avec plus de 70 actions de communication réalisées sur l'année.

Grâce aux nombreux stands réalisés lors d'évènements comme «Nature en Fête» à La Londe-les-Maures, la journée pédagogique de Pierrefeu-du-Var, et à leur présence sur les plages, les nuitées ou les marchés, environ 7500 personnes ont été sensibilisées en 2024, dont plus de 3800 durant la période estivale.

Parmi les évènements marquants, une grande journée de sensibilisation portée par MPM s'est tenue au mois d'avril dans le cadre de la lutte contre la pollution de la mer par les déchets des bassins versants : plus de 600 élèves des 6 communes ont été réunis à cette occasion sur les plages de La Londe les Maures. Cette journée a remporté un vif succès auprès de tous les participants !

Cet évènement à destination des scolaires a été coordonné avec l'évènement régional « Nettoyons le Sud » ouvert à tout public, qui a eu lieu le lendemain.



Distribution des composteurs

L'année 2024 a vu la finalisation des distributions en porte à porte de composteurs avec pour objectif la mise en œuvre de solutions efficaces de tri à la source des biodéchets. Au total ce sont plus de 6200 composteurs qui ont été distribués dans les habitats individuels du territoire.

Cette action phare de prévention des déchets permet une valorisation efficace des biodéchets sans coût supplémentaire pour la collectivité.



Expérimentation de collecte des biodéchets

Par ailleurs une expérimentation sur la collecte des biodéchets a été préparée durant l'année 2024 pour un lancement début 2025.

Cette expérimentation portera sur la mise en place de 2 PAV par commune pour la collecte des biodéchets.

Je trie mes déchets alimentaires

comment ?

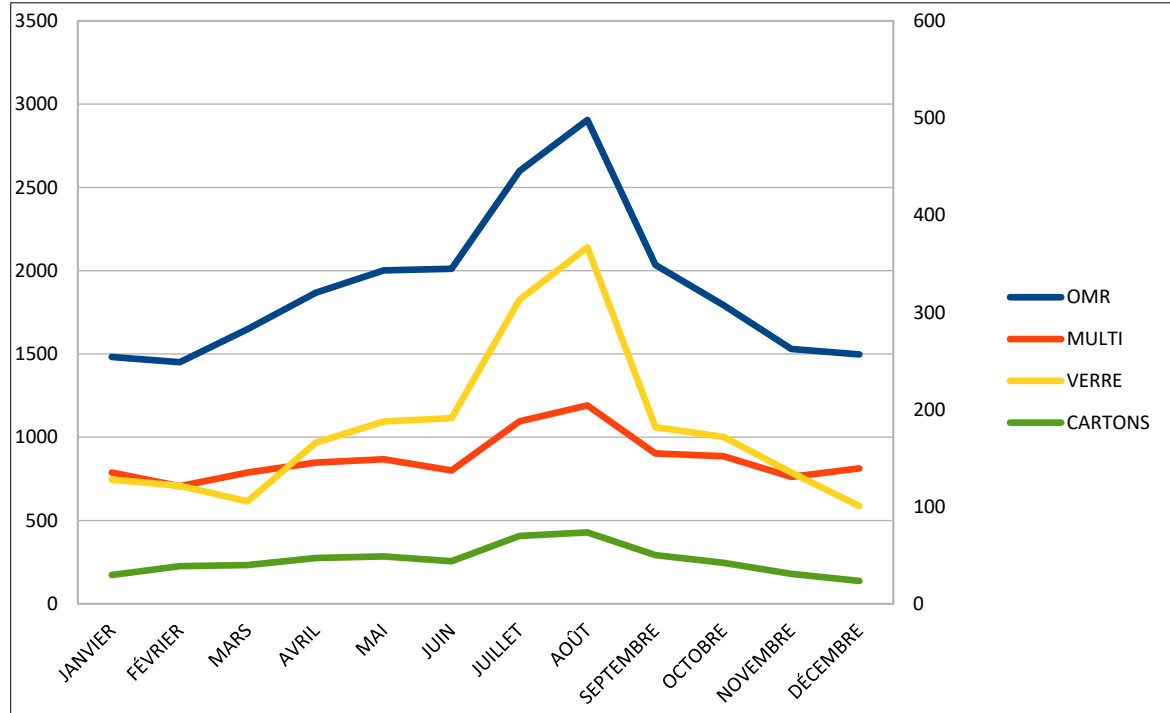
- 1** Je trie mes déchets alimentaires en utilisant :
 - le bio-seau fournis par la collectivité
 - un contenant plein, pour déposer les déchets en vrac
- 2** Je jette mes déchets alimentaires avec un sac kraft ou en vrac dans la borne dédiée située dans mon quartier.
- 3** Le bac situé dans la borne à déchets alimentaires est collecté et lavé 1 à 2 fois par semaine.



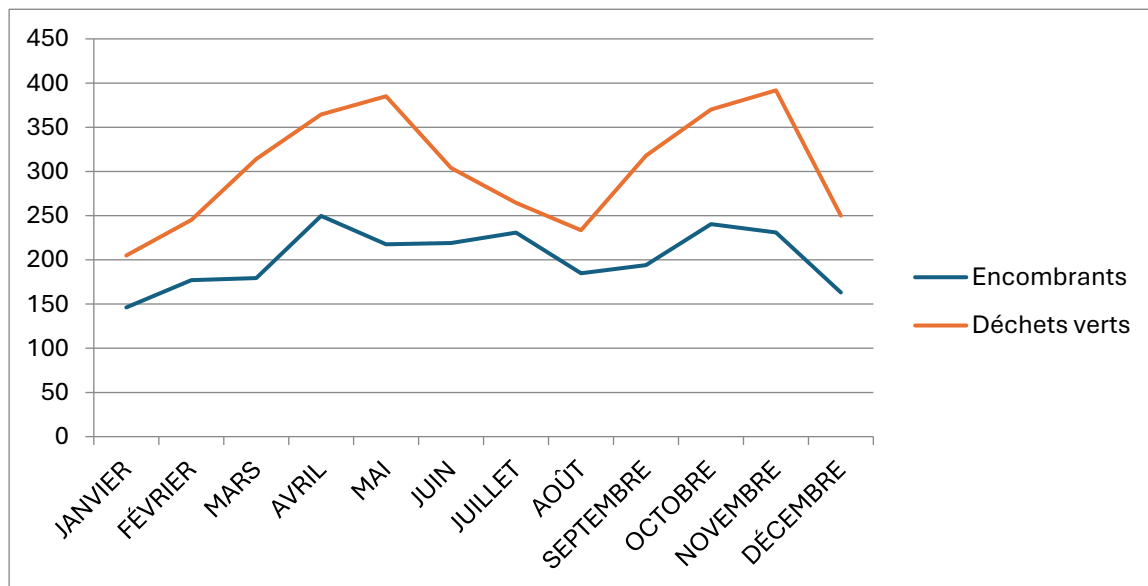
Fluctuations saisonnières des productions de déchets

L'activité touristique a un impact sur la production de déchets, avec des pics notables en juillet et août.

Cette saisonnalité se reflète dans les volumes collectés, pour les ordures ménagères résiduelles (OMR), les multimatériaux, le verre, et les cartons.



Concernant les encombrants et surtout les déchets verts, leur production est soumise à un autre type de saisonnalité avec deux pics : un au printemps et un à l'automne.



Ces fluctuations saisonnières impliquent de disposer d'équipements de collecte et de traitements dimensionnés sur les pics de productions.

INDICATEURS FINANCIERS

Dépenses :

Fonctionnement :

Le coût du service public d'élimination des déchets comprend l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement réalisées en 2024 par secteur pour la gestion globale du service (charges de collecte, transport, traitement, charges de personnel, charges d'entretien du matériel, dotation aux amortissements...).

Il intègre l'ensemble des déchets pris en charge par la collectivité (ordures ménagères, encombrants, tri sélectif...)

Le coût de fonctionnement 2024 du service public d'élimination des déchets s'établit à **16 503 890 €**
soit 351 €/hab/an

Investissement :

Les dépenses d'investissement 2024 comprennent l'achat des bacs, colonnes de tri et la réalisation des travaux.

Les dépenses d'investissement 2024 s'élèvent à
1 320 144 €.

Recettes :

Recettes fiscales :

TEOM Produit 2024	15 195 934 €
-------------------	--------------

Recettes non fiscales :

- Produits de tarification déchetterie :

Déchetteries de Cuers, Manjastre et Collobrières	906 322 €
--	-----------

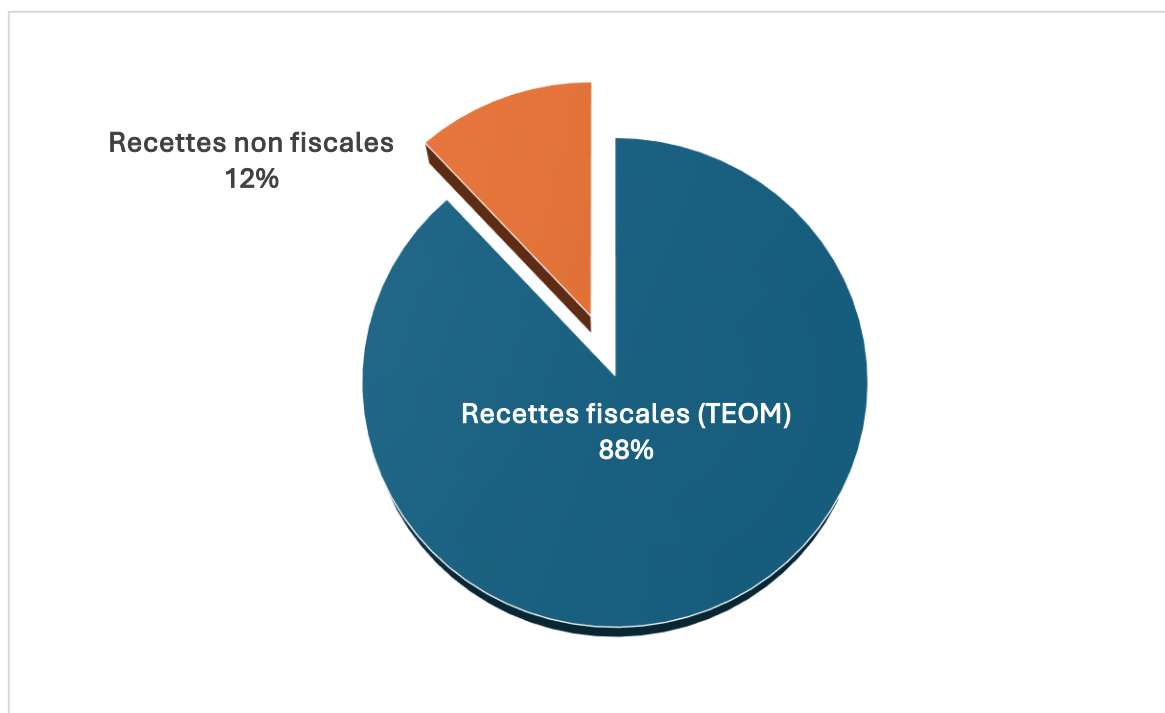
• Redevances :

RS gros producteurs	257 420 €
Refacturation	87 628 €
Campings	220 090 €
Total	565 139 €

• Produits de valorisation :

Eco-organismes	477 264 €
Filières de reprise	162 385 €
Total	639 649 €

Le total général des recettes non fiscales s'élève à 2 111 110 €, ces dernières représentent 12% du financement.



Recettes exceptionnelles :

En 2024, **897 872 €** de recettes exceptionnelles provenant du Sittomat ont été encaissées par la CCMPM.

Les produits du service public d'élimination des déchets s'établissent en 2024 à la somme de **18 204 916 €** soit

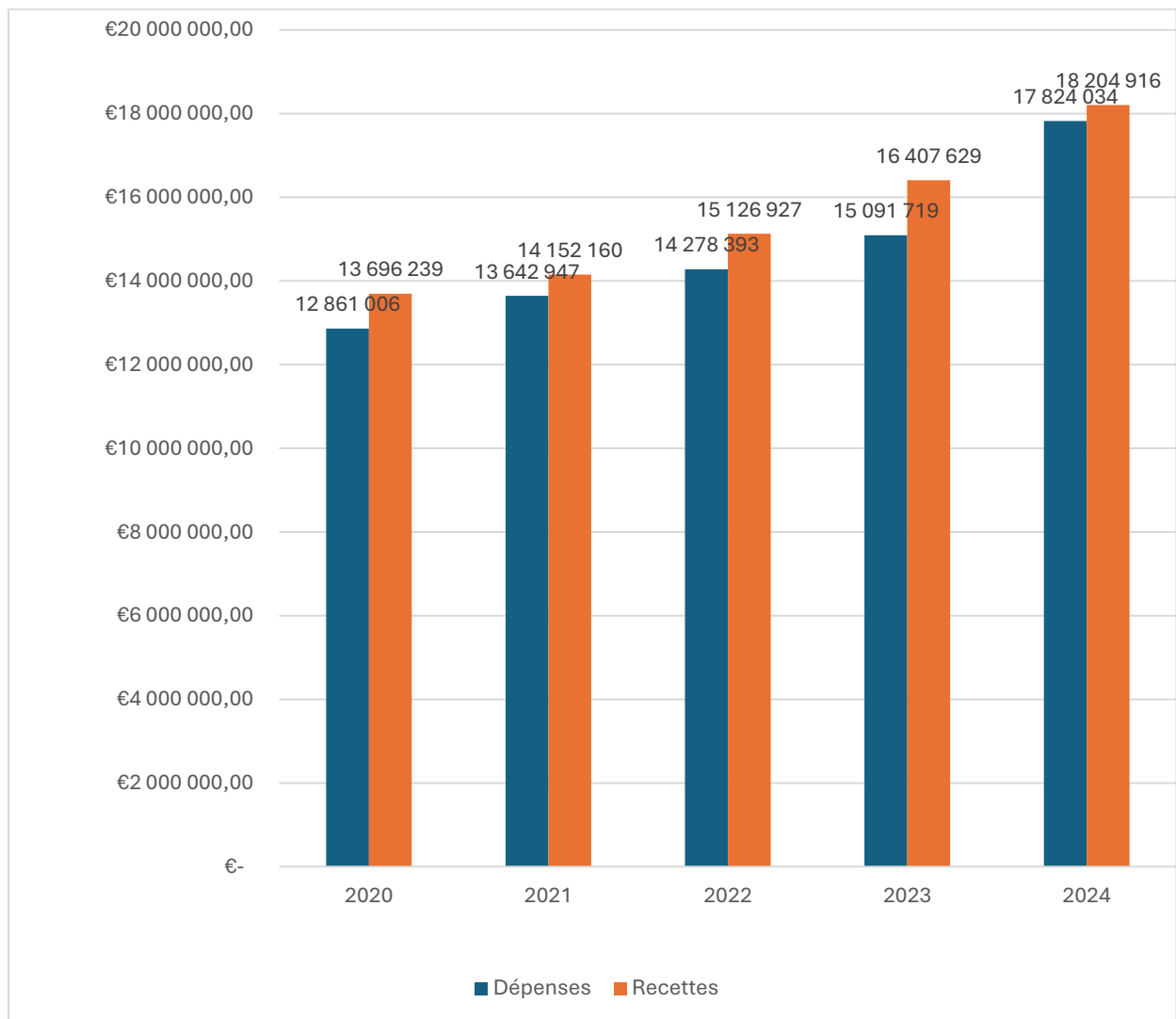
388 €/habitant/an.

Bilan financier 2024 :

Dépenses : 17 824 034 €

Recettes : 18 204 916 €

Balance : + 380 882 € (comprenant les investissements)

**A noter, évolution par rapport aux années précédentes :**

- Les dotations aux amortissements et les investissements ont été intégrés aux dépenses 2024
- De même les recettes exceptionnelles ont été ajoutées à la catégorie recettes 2024

PERPECTIVES 2025 :

Poursuite du renouvellement de tout le parc de colonnes de tri

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la requalification du site de Manjastre

Lancement de la maîtrise d'œuvre pour la requalification du site de Manjastre

Poursuite de la maîtrise d'œuvre pour la requalification de la déchèterie de la Pabourette

Expérimentation sur la collecte des biodéchets

Caractérisation des ordures ménagères résiduelles

